

CHALLENGE D'AUTOMNE RÉGIONAL DES DÉRIVEURS

LIGUE BRETAGNE DE VOILE GRADE 5A ENVSN - QUIBERON 13 NOVEMBRE 2022

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles le 11 novembre sur le site : voile-bretagne.com/fr/pages/accueil/

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : voile-bretagne.com/fr/pages/accueil/
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes Optimist, Open Skiff, 29er, RS Feva, 420, ILCA qui répondent aux conditions requises de leur Classe respective.
- 4.2.1 Documents exigibles à l'inscription :
 - a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
 - b. Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

Inscription en cliquant sur [ce lien](#)

- 4.2.2** Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- 4.3** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à : **C** : jusqu'au mercredi 9 novembre 2022
- 4.4** Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur :
- 4.5** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 10 novembre
Toutes	10 euros par coureur

6 PUBLICITE

- 6.1** [DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2** [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing. .

8 PROGRAMME

- 8.1** Confirmation d'inscription :
Il n'y aura pas de confirmation d'inscription sur le site de l'ENVSN.
- 8.2** Jours de course :

Date	Classes	Briefing	Premier signal d'avertissement
13 novembre 2022	Toutes	10h45	11h30

8.3

Nombre de courses :

Pour toutes les classes le nombre de course sera ajusté par le Comité de course en fonction des conditions météorologiques, du temps de parcours..., et dans tous les cas ne dépassera pas 4 courses.

- 8.5** L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 11h30. L'ordre des départs sera précisé au briefing.
- 8.6** Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Il n'y aura pas de contrôle de jauge et d'équipement. Chaque concurrent s'engage sur l'honneur à respecter les RCV et ses règles de classe.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Voir la RCV 50

11 LIEU

- 11.1** ENVSN Beg Rohu : 56510 St Pierre de Quiberon.
TEL : 0297303030
contact@envsn.sports.gouv.fr
- 11.2** L'Annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

- 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14 CLASSEMENT**
14.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.
14.2. Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.
- 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés et font obligatoirement partie du dispositif de sécurité.
- 17 PLACE AU PORT**
[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux de l'ENVS.N.
- 18 PROTECTION DES DONNÉES**
18.1 Droit à l'image et à l'apparence :
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
18.2 Utilisation des données personnelles des participants
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 20 PRIX**
Les prix seront distribués comme suit : 3 premier.e.s de chaque Classe, 3 premières féminines de chaque classe.
- 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
Pour plus d'informations, contacter :
Yves Léger (CTS Ligue Bretagne): yves@voile-bretagne.bzh - tel : 06 98 75 39 73

ANNEXE : ZONE DE COURSE

